

Code produit	—	Page 1 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé		Se substitue à la fiche de Août 2020

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Venzar® SC

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **Lénacile 500 g/L SC**
Contient du Lénacile
- Nom commercial** **Venzar® SC**
AMM n°2190607
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme herbicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
11 bis Quai Perrache
69002 LYON - FRANCE
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 78 71 08 46
fmc.france@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Numéro d'urgence BIG (24h/24) : +32 14 58 45 45
- Pour les urgences médicales :* Centres antipoison en France :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

♣SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

Code produit	-	Page 2 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Classification CLP du produit Cancérogénicité, cat. 2 (H351)
 selon le règlement 1272/2008 tel Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, cat. 1 (H400)
 qu'amendé Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, cat. 1
 (H410)

Classification OMS Classe U (peu susceptible de présenter un danger aigu en utilisation normale).

Dangers pour la santé Le Lénacile est suspecté d'être cancérigène.

Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. **Éléments d'étiquetage**

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit **Lénacile 500 g/L SC**
Contient du Lénacile

Pictogrammes de danger (GHS08, GHS09)



Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres mentions relatives au danger

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Autres

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Code produit	-	Page 3 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE), consulter l'étiquette.

- 2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.
- 3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

Substance active

Lénacile	Contenu : 44% en poids
Nom CAS	3-Cyclohexyl-6,7-dihydro-1H-cyclopentapyrimidine-2,4(3H,5H)-dione
N° CAS	2164-08-1
Nom IUPAC	3-Cyclohexyl-1,5,6,7-tetrahydrocyclopentapyrimidine-2,4(3H)-dione
Nom ISO / Nom UE.....	Lenacil
N° CE (N°EINECS)	218-499-0
N° index UE	613-320-00-6
Poids moléculaire	234.3
Classification CLP du composant	Cancérogénicité: Catégorie 2 (H351) Dangers pour le milieu aquatique, aigus: Catégorie 1 (H400) chronique: Catégorie 1 (H410)

Ingrédients à déclaration obligatoire

	Contenu (% p/p)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification *=Classification harmonisée
Ethylene glycol Reg. no. 01- 2119456816-28	5 - 10	107-21-1	203-473-3	Tox. Aigue 4 (H302)
1,2-Benzisothiazol- 3(2H)-one	Max. 0.02	2634-33-5	220-120-9	Tox. Aigue 4 (H302) Irrit. Cutanée 2 (H315) Dom. Oculaire 1 (H318) Sens. Cutanée 1A (H317) Aquatique Aigu 1 (H400)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

- 4.1. **Description des premiers secours**
- Inhalation En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- Contact cutané..... Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir des soins

Code produit	-	Page 4 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

médicaux si des symptômes se développent.

En cas de projection dans les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou de solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce qu'il n'y ait aucune trace de produit chimique. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. Obtenir des soins médicaux si une irritation apparaît.

En cas d'ingestion Laisser la personne exposée se rincer la bouche et boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas faire vomir. En cas de vomissements, laisser la victime se rincer la bouche et boire de nouveau plusieurs verres d'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Inconnus. Lors des tests sur les animaux, seuls de légers symptômes non spécifiques ont été observés.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Une attention médicale immédiate est requise en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Notes au médecin Un antidote spécifique contre cette substance n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement est symptomatique et de soutien.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. **Moyens d'extinction** Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et le pentoxyde de phosphore
- 5.3. **Conseils aux pompiers** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

Code produit	-	Page 5 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes de produit ou plus) :

1. Utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. Alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuel. En fonction de l'ampleur du déversement, cela signifie porter un appareil respiratoire, un masque facial ou une protection des yeux, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes en caoutchouc.

Arrêter la source du déversement immédiatement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Réduire et éviter autant que possible la formation de vapeur et de brouillard.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou sur toute autre surface imperméable doivent être absorbés sur un matériau absorbant comme un liant universel, de la chaux hydratée, de la terre à foulon ou d'autres argiles absorbantes. Recueillir l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et de détergent industriel. Absorber le liquide de lavage sur l'absorbant et transférer dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.2
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des

Code produit	-	Page 6 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être de préférence manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Les laver soigneusement après manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

Conserver dans des conteneurs fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit avec des matériaux incombustibles, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. Les aliments, boissons, aliments pour animaux et semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Code produit	-	Page 7 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. **Paramètres de contrôle**
 Valeurs limites d'exposition À notre connaissance, non établi pour la matière active de ce produit.

		Année	
Ethylene glycol	ACGIH (USA) TLV	2015	10 mg/m ³ , fraction inhalable et vapeur CEILING 100 mg/m ³ Notation de la peau
	OSHA (USA) PEL	2015	Non établi
	EU, 2000/39/EC as amended	2017	8-h TWA 20 ppm (52 mg/m ³) STEL 40 ppm (104 mg/m ³) Notation de la peau
	Germany, MAK	2014	TWA 10 ppm (26 mg/m ³) Niveau de pointe 20 ppm (52 mg/m ³) Notation de la peau
	HSE (UK) WEL (valeurs France)	2011	8-hr TWA: 10 mg/m ³ particulaire 8-hr TWA: 20 ppm (52 mg/m ³) vapeur STEL: 40 ppm (104 mg/m ³) vapeur Notation de la peau

Ethylene glycol – France :

Valeur limite 8 heures :

- 20 ppm
- 52 mg/m³

Valeur limite : court terme (valeur moyenne de 15 minutes) :

- 40 ppm
- 104 mg/m³

Cependant, d'autres limites d'exposition personnelle définies par la réglementation locale peuvent exister et doivent être respectées.

Lénacile

DNEL	Non établi
PNEC, environnement aquatique ..	L'EFSA a établi une AOEL de 0,04 mg/kg pc/jour 0.88 µg/l

Ethylene glycol

DNEL, inhalation	35 mg/m ³
DNEL, cutané	106 mg/kg pc/jour
PNEC, eau douce	10 mg/l
PNEC, eau de mer	100 mg/l

8.2. **Contrôles de l'exposition** Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Code produit	-	Page 8 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

En cas d'exposition élevée accidentelle, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, une combinaison résistant aux produits chimiques



Protection respiratoire

En cas de déversement accidentel du matériel qui produirait une vapeur ou un brouillard épais, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel, y compris un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, tel qu'en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce qu'ils donnent une protection adéquate. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement.



Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire immédiatement disponible sur le lieu de travail quand il y a un risque de contact avec les yeux.



Autres protections

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée brève, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) sera suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	10 g/l dispersion dans l'eau: 5,9 - 6,2 à 20 ° C
Point de fusion	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	98°C
Point d'éclair	> 98°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (liquide)

Code produit	-	Page 9 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Lénacile : 1.7 x 10 ⁻⁹ Pa à 25°C (par extrapolation)
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	1,13 à 20°C
Solubilité(s)	Solubilité du lénacile à 20°C dans: ethyl acetate 500 mg/l hexane 1.3 mg/l eau 2.9 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Lénacile : log K _{ow} = 1.70 à 25°C
Température d'auto-inflammabilité	530°C
Température de décomposition ...	Non déterminée
Viscosité	Non déterminée
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. **Autres informations**

Miscibilité Le produit peut être dispersé dans l'eau.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	À notre connaissance, le produit n'a aucune réactivité particulière.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir sous-section 5.2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. **Information sur les effets toxicologiques** * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

Toxicité aiguë Le produit n'est pas nocif par inhalation, par contact avec la peau ou par ingestion. * Cependant, il doit toujours être traité avec le soin habituel accordé à la manipulation de produits chimiques. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : non disponible

Code produit	-	Page 10 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	N'est pas un sensibilisant cutané (méthode OCDE 406). *
Effet mutagène sur les cellules germinales	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
Effet cancérigène	Les résultats des tests sur animaux sur le lénacile sont équivoques: tumeur de la glande mammaire chez le rat (méthode OCDE 453), tumeur alvéolaire pulmonaire et adénome hépatocellulaire chez la souris (méthode OCDE 451).
Toxicité pour la reproduction.....	Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction. *
STOT – exposition unique	À notre connaissance, aucun effet spécifique n'a été observé après une seule exposition. *
STOT – exposition répétée	Les mesures suivantes ont été mesurées sur l'ingrédient actif lénacile: Organe cible: foie NOAEL: 500 ppm (40,6 mg / kg pc / jour) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408) basée sur la leucopénie et l'excrétion de protéines dans l'urine des mâles. *
Danger par aspiration	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour présenter un risque de pneumonie par aspiration. *
Symptômes et effets, aigus et différés	Inconnus. Lors des tests sur les animaux, seuls de légers symptômes non spécifiques ont été observés.
<u>Lénacile</u>	
Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Le Lénacile est rapidement absorbé et excrété, presque complètement en quelques jours. Il est uniformément réparti dans l'organisme et largement métabolisé. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë	La substance n'est pas considérée comme nocive par exposition unique. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5000 mg/kg (méthode OCDE 423)
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 5.12 mg/l/4 h (OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *

Code produit	-	Page 11 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané (méthode OCDE 406). *

Ethylene glycol

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Après ingestion orale, l'éthylène glycol est rapidement absorbé et largement distribué dans l'organisme. Il est largement métabolisé et l'éthylène glycol et ses métabolites sont rapidement excrétés avec des demi-vies plasmatiques de 4 heures chez le rat et le chien. Ses effets nocifs semblent être causés par les métabolites acide glycolique et acide oxalique.

Toxicité aiguë

La substance est nocive par ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration - ingestion

DL₅₀, voie orale, rat : 4700 mg/kg

- peau

DL₅₀, voie cutanée, rat : 2800 mg/kg *

- inhalation

CL₅₀, inhalation, rat : > 5 mg/l (mesuré sur une substance similaire) *

La substance semble être plus toxique pour l'homme. La dose létale minimale pour l'homme par voie orale a été estimée à environ 1300 mg/kg.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut provoquer une légère irritation cutanée. *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut causer un inconfort léger et de courte durée aux yeux. *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

À notre connaissance, aucun signe de sensibilisation respiratoire ou cutanée n'a été rapporté. *

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aiguë

La substance est nocive par ingestion.

- ingestion

DL₅₀, voie orale, rat (mâle) : 670 mg/kg

Voie(s) de pénétration

DL₅₀, voie orale, rat (femelle) : 784 mg/kg

(méthode OPPTS 870.1100, mesurée sur une solution à 73%)

- peau

DL₅₀, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg *

(méthode OPPTS 870.1200, mesurée sur une solution à 73%)

- inhalation

CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Légèrement irritant pour la peau (méthode OPPTS 870.2500).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Gravement irritant pour les yeux (méthode OPPTS 870.2400).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant cutané modéré pour les cobayes (méthode OPPTS 870.2600). La substance semble être beaucoup plus sensibilisante pour les humains.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit est très toxique pour les algues et les plantes aquatiques. Il est considéré comme non toxique pour les poissons, les

Code produit	-	Page 12 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

invertébrés aquatiques, les micro et macro-organismes du sol, les oiseaux, les mammifères et les insectes.

L'écotoxicité du produit est mesurée comme suit:

- Algues	Algue verte (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) ...	72-h E _r C ₅₀ : 0.00918 mg/l
- Plantes	Lentille d'eau (<i>Lemna gibba</i>)	7-jours E _r C ₅₀ : 0.0200 mg/l
- Insectes	Abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	48-h DL ₅₀ , oral: > 110 µg/abeille 48-h DL ₅₀ , contact: > 100 µg/abeille

- 12.2. **Persistance et dégradabilité** Le **lénacile** est modérément persistant dans l'environnement. Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à plusieurs semaines dans un sol aérobie et dans l'eau. La dégradation est principalement microbiologique.
- Le produit contient de petites quantités d'autres ingrédients qui ne sont pas facilement biodégradables et qui ne sont pas dégradables dans une usine de traitement des eaux usées.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
- Aucune bioaccumulation de **lénacile** n'est attendue.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** Dans des conditions normales, le **lénacile** a une mobilité modérée dans le sol.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

♣SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.
- L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.
- Élimination du produit Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.
- Élimination des emballages Ré-emploi de l'emballage interdit.
 Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3

Code produit	-	Page 13 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes, le temps de rinçage recommandé pourra être allongé pour des produits moins aisés à rincer). Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à un service de collecte spécifique (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- | | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | 3082 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (lénacile) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement .. | Polluant marin |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages sur la santé. Ne pas rejeter dans l'environnement. |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC | Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau. |

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | <p>Catégorie Seveso (Dir. 2012/18/UE): dangereux pour l'environnement.</p> <p>Dir. 92/85 / CEE: L'employeur doit évaluer le degré et la durée de l'exposition sur le lieu de travail et tout effet possible sur les femmes enceintes travaillant avec ce produit, et décider des mesures à prendre.</p> <p>Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec le produit.</p> <p>Tous les ingrédients sont couverts par la législation chimique de l'UE.</p> |
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique | Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit. |

Code produit	-	Page 14 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

15.3 Autres

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Ce produit est en total conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Protection des travailleurs : réglementation française.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale

Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)

Délai de rentrée : consulter l'étiquette

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

Pour les informations réglementaires liées à l'emploi du produit, consulter l'étiquette.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Modifications
appropriées de la fiche
de données de sécurité ... Corrections mineures

Liste des abréviations	ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygienistes industriels gouvernementaux)
	ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
	AIHA	American Industrial Hygiene Association (Association américaine de l'hygiène au travail)
	ALT	Alanine transaminase
	AOEL	Acceptable Operator Exposure Level (Niveau d'exposition acceptable pour l'opérateur)
	AST	Aspartate transaminase
	CAS	Chemical Abstracts Service (Numéro de registre de la substance)
	CE	Communauté Européenne
	CE ₅₀	Concentration d'effet 50 %
	CrE ₅₀	Concentration d'effet 50 % basée sur la croissance
	CL ₅₀	Concentration létale 50 %

Code produit	-	Page 15 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

CLP	Classification, Labelling and Packaging ; renvoie au règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé
CI ₅₀	Concentration d'inhibition 50%
Convention MARPOL	: établie par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine
CS	Suspension de capsule
Dir.	Directive
DL ₅₀	Dose létale 50 %
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Dangerous Preparation Directive ; renvoie à la directive 1999/45/CE telle qu'amendée
DSD	Dangerous Substance Directive ; renvoie à la directive 67/548/EEC telle qu'amendée
EC	European Community (Communauté européenne)
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
ErC ₅₀	50% Effet Concentration sur la base du taux de croissance
EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (Acte fédéral Insecticide, Fongicide et Rodenticide)
GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health & Safety Executive, Royaume-Uni (Cadre de santé et de sécurité)
IARC	International Agency for Research on Cancer (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer)
IATA	Association Internationale de Transport
IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
ISO	International Organisation for Standardization (Organisation Internationale pour la standardisation)
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (union internationale de la chimie pure et appliquée)
Kow	Coefficient de partage octanol-eau
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
N.s.a.	Non spécifié par ailleurs
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (Niveau où aucun effet indésirable observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (Aucun effet de la concentration observé)
NOEL	No Observed Effect Level (Niveau où aucun effet observé)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement

Code produit	-	Page 16 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

	Économiques
OMS (WHO)	Organisation Mondiale de la Santé
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (office de prevention, des pesticides et substances toxiques)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Sécurité Professionnelle et Administration de Santé)
PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
PEL	Limite d'exposition personnelle
PNEC	Concentration prédite sans effet
Reg.	Réglementation
RID	Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Phrase R	Phrase de risque
Phrase S	Phrase de sécurité
QSAR	Quantitative Structure-Activity Relationship (Relation d'Activité de structure Quantitative)
SC	Suspension Concentrate (concentré en suspension)
STEL	Short-Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
STOT	Toxicité spécifique d'organe cible
TLV	Valeur limite du seuil
TWA	Time Weighed Average (Temps moyen pondéré)
UE	Union Européenne
US-EPA	Environmental Protection Agency USA (Agence de protection environnementale des USA)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)
WEEL	Limite d'exposition environnementale professionnelle
WEL	Limite d'exposition professionnelle
w/w	weight/weight (poids/poids)

Références Les données mesurées sur le produit sont la propriété de la société et ne sont pas publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification

Cancérogénicité: règles de calcul
 Dangers pour le milieu aquatique: données d'essais

Mentions de danger CLP utilisées

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



CHEMINOVA AGRO France S.A.S.
11 bis Quai Perrache
69002 LYON - FRANCE
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 78 71 08 46
fmc.france@fmc.com

Code produit	-	Page 17 sur 17
Nom du produit	Venzar® SC	Janvier 2022 (version 2)

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont jugés exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur doit vérifier la validité des informations dans les circonstances locales.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.